

Règlement intérieur de l'Association AGSE Golf

Dont l'objet est la pratique du Golf

1 - Présentation

Nature de l'association et affiliations

L'Association AGSE Golf de type loi 1901 est référencée sous le n° xxxxxxx avec agrément ministériel du yyyy N° zzzzz, EAPS du www

Elle est affiliée à :

- la Fédération Française de Golf (F.F.G), sous le numéro 2223.
- la ligue Ile de France
- au comité départemental 78

Elle est fédérée à l'AGSE :

- À dater du 21 novembre 2020, l'objet principal de l'AGSE est la gestion de l'utilisation des infrastructures sportives communales, intercommunales, utilisées par ses membres, l'animation sportive du village, la participation aux projets d'évolutions des infrastructures sportives de la commune des Essarts le Roi et d'une façon générale la coordination entre les services locaux et les associations AGSE adhérentes.

Objectifs de l'Association

Elle a pour objet la pratique du golf sous toutes ses formes.

Notre Association propose une activité FIT-GOLF, qui est une pratique référencée "Sport Santé" regroupant gymnastique et golf, dont les spécificités de fonctionnement sont détaillées en annexe.

Cette affiliation implique la reconnaissance des statuts de la Fédération Française de Golf.

Tout membre pratiquant le Golf sur un terrain homologué doit être détenteur d'une licence pour la pratique du Golf, en compétition mais également lors de la pratique en loisir.

2 - Adhésion , Cotisation, Radiation

Chaque mois de décembre, le bureau propose le renouvellement de l'adhésion pour la saison (année civile) suivante. L'adhérent transmettra :

- La fiche de demande d'adhésion sans oublier de la signer.
- Le montant de la cotisation pour la saison en cours est payé dans le délai prescrit par le bureau, le chèque ou le virement est établi à l'ordre de l'Association AGSE Golf.
- L'adhérent doit être licencié auprès de la fédération pour l'année civile à venir, conditions particulières pour FIT GOLF, voir annexe1.
- L'adhésion implique l'acceptation des statuts et du règlement intérieur de l'Association.

Un certificat médical d'aptitude à la pratique du golf est obligatoire lors de première adhésion. Une fois enregistré sur le site de la FFGOLF ce certificat est valable 2 ans sous réserve de:

- renouveler sa licence chaque année sans interruption,
- transmettre annuellement au bureau un questionnaire de santé (cerfa 15699*01) de la FFG ré-actualisé et dûment daté et signé. (NB: si vous répondez positivement à l'une des questions, vous devrez consulter un médecin et fournir un certificat médical),
- Les enfants sont acceptés à condition d'être accompagnés par un parent adulte golfeur, ou d'un accompagnant dûment mandaté.

La cotisation ne pourra faire l'objet d'un remboursement partiel qu'en cas de force majeure, motivée et après décision du bureau, en tout état de cause les frais engagés par l'Association pour la licence et les frais d'assurance lui sont définitivement acquis.

Un pratiquant golf licencié dans une autre structure peut adhérer à l'AGSE Golf. Dans ce cas, il ne réglera que la cotisation club.

L'adhésion à l'Association est personnelle et intransmissible.

En cas de faute grave de l'un ou plusieurs adhérents :

- ces derniers pourront faire l'objet d'un refus d'une nouvelle adhésion ou de la radiation de leur adhésion en cours
- après prise de connaissance des faits, le président adressera un courrier avec AR à l'adhérent concerné,
- ce dernier aura un droit de réponse écrite dans un délai maximum de 8 jours à réception dudit courrier,
- Une décision définitive sera prise par le président après délibération avec le bureau dans un délai maximum de 15 jours. La décision sera rapportée au(x) concerné(es) par lettre avec AR.

La notion de faute grave reste à l'appréciation des membres du bureau.

3 – Fonctionnement du Bureau

L'Assemblée Générale se réunit une fois par an sur convocation du Bureau. Elle entend et se prononce sur le rapport moral, d'activités et financier de l'année écoulée. L'Assemblée Générale procède à l'élection du Bureau pour la nouvelle saison.

Composition minimum du bureau AGSE Golf : (maximum 10 personnes)

- Président (e)
- Trésorier (e)
- Secrétaire
- Conseiller (e) Technique (Administration)
- Conseiller (e) Technique (Sport)
- Représentant (e) FIT-GOLF (Sport Santé)

4 - La vie du club : comment ça marche ?

Le rôle du bureau a pour objet de gérer l'Association selon les statuts AGSE Golf et le présent règlement intérieur. Il représente tous les membres actifs de l'AGSE Golf et prend toutes les décisions utiles à la bonne marche de l'Association.

Les principales tâches administratives et de gestion sont assurées par les membres élus telles que prévues dans la définition de la fonction.

Outre ces tâches, les membres du bureau ont un rôle prioritaire pour l'animation de l'activité du Golf. Pour autant et selon les besoins et souhaits de chacun, ces travaux pourront être confiés aux bénévoles qui veulent s'investir dans la marche de l'Association. Ces fonctions et attributions sont définies avec le bureau à chaque début de saison.

Chaque licencié est invité à participer activement aux organisations du club soit en tant que Golfeur, soit en tant que bénévole.

4-1 Communication

Plusieurs dispositifs sont mis en œuvre pour informer les adhérents des activités et événements golifiques du club:

Courriel

- Les documents administratifs : Statuts, Règlement sont envoyés par courriel.
- Les programmes et comptes rendus des activités, des événements et/ou de sorties sont envoyés par courriel. Ils prennent la forme de simple mail, de Flash Infos (parution occasionnelle) ou de Newsletters (parution mensuelle)
- Une boîte aux lettres Association est disponible pour vos demandes: agsegolf@gmail.com

Internet

- Le site internet de l'Association accessible à l'adresse: "<http://www.agse-essarts.fr/agse/golf>".
- Les propositions et inscriptions aux sorties (semaine ou week-end) sont réalisées via un site de réservation accessible à l'adresse suivante: <https://www.isp-golf.fr/>.
Ce site vous permet d'accéder à la liste des personnes inscrites à chacune des sorties.

Une messagerie WhatsApp:

- Le groupe WhatsApp "**AGSEGolf qui veut jouer ?**" vous permet de partager vos sorties ou entraînements practice "hors calendrier" .
- Le groupe WhatsApp "**AGSE Golf Club House**" pour tout autre sujet golfique y compris des discussions entre adhérents.
- Les demandes d'inscription à ces groupes se font par simple envoi d'une demande aux gestionnaires de ces groupes dont les coordonnées seront rappelées régulièrement dans nos échanges.

Le téléphone:

- Les dispositifs précédents doivent être privilégiés mais le téléphone reste possible pour les cas de force majeure. (cf "<http://www.agse-essarts.fr/agse/golf>")

4-2 Activités Golf

Infrastructures:

Notre club de Golf est une Association golf sans terrain. Toutefois une convention de partenariat a été signée avec la Municipalité des Essarts le Roi pour la pratique du FIT-GOLF sur un terrain municipal. L'usage de ce terrain d'entraînement situé rue de Rome, face à l'entrée de la zone d'activité, est partagé avec l'Association "AGSE-Tir à l'Arc" . Son utilisation fait l'objet d'un règlement annexé au présent règlement.

Organisation des sorties

L'un des objectifs de l'Association est de réaliser des achats groupés afin d'obtenir de substantielles réductions sur les tarifs de nos engagements lors de nos rencontres dans les golfs de la région Ile de France, ou en province à l'occasion de la sortie annuelle.

Ces accords de tarification remise et permanente sont négociés auprès de terrains de golf ou groupement par le bureau du club. Les conditions obtenues sont communiquées lors de l'Assemblée Générale puis lors de la publication du calendrier.

En outre, les tarifs actualisés sont consultables dans les descriptifs du système de réservation www.isp-golf.fr.

Sorties club

Le bureau établi pour l'année un calendrier des sorties.

L'Association participe financièrement dans le montant du Green Fee sur bon nombre de sorties.

Le "19ème trou" (pot du golfeur) est offert par le club. Nous demandons aux participants au regard de notre budget, de rester raisonnable dans leur choix de consommation.

Billetteries

Poursuivant ce même objectif de réduction des prix, l'Association propose un service de billetterie qui prend en charge l'achat groupé de tickets de green-fee à prix négocié avec quelques golfs. A l'inverse des sorties groupées, ces tickets de billetterie sont non-nominatifs et peuvent être utilisés individuellement aux dates choisies par l'adhérent.(contacter le bureau par mail pour connaître les golfs concernés et la billetterie disponible)

Règlement des engagements

Les paiements doivent être effectués préférentiellement par virement bancaire à l'ordre de l'AGSE-GOLF en indiquant clairement votre nom, la sortie ou la billetterie, la date, et éventuellement la quantité achetée.

5 - Règles de jeu et Étiquette

La pratique du Golf sur un terrain de golf est régie par un ensemble de règles, la Fédération Française de Golf par différents moyens de communication met à votre disposition ces règles.

De plus chaque Golf peut avoir ses propres règles qui sont prioritaires par rapport à celles de la FFGOLF.

L'Étiquette est l'ensemble des règles de comportement et de courtoisies que se doit de respecter tout joueur de golf dans l'enceinte des installations

Pour les joueurs débutants "non-classés", un examen théorique dit "Carte verte" valide l'aptitude à accéder aux parcours. Bon nombre de terrains de golf exigeant cette qualification, il est fortement conseillé de satisfaire à cette épreuve.

6 - Application du règlement et des sanctions éventuelles.

Le bureau de l'Association est chargé de la diffusion et l'application du présent règlement.

La diffusion du règlement est assurée par courriel, consultable sur le site internet et au siège de l'Association.

Le non-respect d'une ou plusieurs règles définies dans le présent règlement, fera l'objet d'un rappel verbal, puis écrit.

Dans un cas extrême, l'exclusion pourra être prononcée après avoir entendu l'intéressé et décision du Bureau.

Le présent règlement intérieur de l'Association AGSE Golf est rédigé par le bureau de l'Association. Il sera définitivement adopté et applicable dans le délai de 15 jours qui suivra la communication aux adhérents.

Tout amendement ou modification appliqueront la même règle.

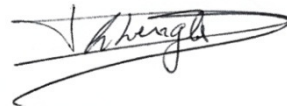
La transmission s'effectuera par mail à chaque adhérent.

Fait aux Essarts le Roi le 18 novembre 2020

Le Président
Yves ALLAND



Le Rédacteur
Philippe LENGLET



ANNEXE 1

Activité FIT-GOLF

1 – Objet

L'Association AGSE Golf a créé une nouvelle activité dénommée "FIT-GOLF"

Sous cette appellation, elle propose une pratique conjointe de Gymnastique et Golf principalement aux personnes souffrant d'Affection de Longue Durée (ALD), mais elle reste ouverte à tout public.

Cette pratique dite douce et ludique permet une pratique conviviale mettant en œuvre les aspects bénéfiques pour la santé par la pratique d'une activité sportive.

2 – Mise en œuvre

L'activité de FIT-GOLF s'intègre totalement dans les recommandations de "La santé par le sport" complété par le "Sport sur ordonnance" (Article 144 de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016, décret entré en application le 1er mars 2017).

Les cours de gymnastique et golf sont dispensés par des professionnels dont la qualification est conforme au décret entré en application le 31 mars 2017. La gymnastique pour la préparation physique, le golf comme activité sportive de plein air, douce, non traumatisante et ludique.

3 - Conditions de réalisations

Les participants souffrant de pathologies classées ALD ont nécessairement consulté un médecin ou un spécialiste qui les ont encouragés à la pratique d'une activité sportive et délivré une ordonnance en application du "Sport sur Ordonnance".

Pour les ALDs, le certificat médical autorisant à la pratique du Golf et de la Gymnastique doit être présenté lors de la première adhésion et obligatoirement renouvelé chaque année.

Les candidats à cette activité émettent leur souhait d'adhérer auprès de l'AGSE-GOLF qui fournira tous les renseignements nécessaires à l'inscription.

4- Obligations des parties

L'AGSE Golf créateur et organisateur de l'activité FIT-GOLF propose une série de 14 séances de Gymnastique et Golf comme défini précédemment.

L'activité Fit Golf pour sa partie formation se déroule sur un terrain de Golf agréé par la FFG, les règlements définis par ces entités s'appliquent de plein droit. Les séances de formation sont complétées par des sorties dans des Golfs de petite taille (9T, Pitch & Put, ...), elles s'intègrent à la série de 14 séances.

En complément, au même titre que tous les adhérents de l'association ils peuvent participer aux séances d'entraînement sur le terrain d'entraînement aux Essarts (voir annexe utilisation du terrain d'entraînement)

Les participants auront au préalable mis à disposition de l'AGSE-GOLF:

- La fiche d'inscription dûment complétée et signée
- Le certificat médical autorisant à la pratique de la Gymnastique et du Golf, renouvelable chaque année.
- Le règlement des cours de FIT-GOLF et la cotisation annuelle.

L'AGSE Golf représenté par ses dirigeants, bénévoles et enseignants dûment mandatés s'engage à:

- Remettre lors de la validation de l'inscription le planning des cours, les lieux, moyens de contact des intervenants et divers renseignements utiles.
- Respecter le calendrier des séances, sauf cas de force majeure et prendre dans la mesure de ses moyens les dispositions pour prévenir en cas de report ou d'annulation.
- L'AGSE Golf considèrera comme strictement confidentiel, et s'interdit de divulguer, y compris à ses sous-traitants, toute information, document ou donnée, dont il pourra avoir connaissance.

- L'AGSE Golf dans le cadre de la démarche Sport Santé, Sport pour Tous, effectue des démarches auprès des organismes sociaux et fédérations sportives afin d'obtenir des aides financières pour la réalisation de cette pratique sportive. Ces aides financières permettent un financement partiel des cours et sorties accompagnées de cette activité.

Les adhérents inscrits à l'activité FIT-GOLF selon le calendrier établi par l'AGSE-GOLF devront:

- Se conformer au calendrier des séances selon le planning qui leur aura été remis. Le nombre de participants étant limité à 8, l'association AGSE Golf établira un planning de participation.
- Chaque candidat à la pratique se verra proposé gratuitement une séance test pour valider son souhait de participation, les éducateurs jugeront de l'aptitude à pratiquer.
- Toute absence devra être signalée dans un délai suffisant pour que la place laissée vacante puisse être attribuée à une autre personne. Les conditions climatiques (sauf cas extrême, orage,...) ne peuvent être retenues comme motif d'absence aux séances dispensées par les éducateurs rémunérés.
- Les séances par principe ne peuvent être reportées sauf cas de force majeure apprécié par le bureau de l'AGSE Golf.
- Pendant les séances relatives à la pratique de l'activité FIT-GOLF, les participants adhérents de l'AGSE-GOLF, sont couverts par une assurance de RC souscrite par l'Association. Dès que la pratique Golf devient régulière il est conseillé de prendre une licence.
- Les directives des enseignants, les règles qui régissent le fonctionnement du Golf qui nous héberge s'imposent et doivent être respectées. Tout manquement sera signalé et pourra entraîner l'exclusion du parcours séance tenante, voire une exclusion de l'Association.

5 - Suivi sportif des participants

L'AGSE Golf tiendra à jour un relevé de présence des participants aux sessions.

En fin de réalisation de sa session, les éducateurs seront consultés sur les résultats obtenus, participation, progression aptitude à poursuivre, un échange avec l'adhérent complétera le ressenti de l'année sportive.

N'ayant pas les compétences médicales, l'AGSE Golf ne produira aucun rapport, avis, bilan statistique sur le suivi médical des adhérents.

Fait aux Essarts le Roi le 18 décembre 2020

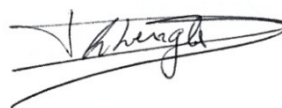
Le Président

Yves ALLAND



Le Rédacteur

Philippe LENGLET



ANNEXE 2 TERRAIN D'ENTRAINEMENT

La municipalité des Essarts met à notre disposition un terrain d'entrainement au Golf situé Rue de Rome, ce terrain est commun à l'association AGSE Tir à l'Arc.

Une convention d'utilisation entre la Mairie et les associations utilisatrices est en cours de rédaction.

Horaires d'utilisation alloués à l'Association Golf :

- Lundi AM de 15h00 à 17h00
- Jeudi AM de 15h00 à 17h00
- Samedi AM de 14h00 à 18h00

Conditions d'utilisation:

- Le terrain est clos, la barrière est fermée à l'aide d'un cadenas à combinaison. Seuls les responsables de la section disposent du code.
- Les activités golf et tir à l'arc n'ont jamais lieu simultanément.
- La présence d'au moins un membre du bureau ou d'une personne déléguée est obligatoire.
- En attendant la réalisation d'un local ou chalet les équipements non fixes sont disponibles dans un bac de rangement fermé par cadenas. (à combinaison)
- Les règles régissant la pratique sur les terrains de golf sont applicables.
- La taille et l'environnement de ce terrain limitent les entrainements au travail d'approche. En conséquence, seule l'utilisation des fers de faible portée (wedges et **exceptionnellement fer-9 après accord obligatoire de l'accompagnateur**) seront autorisés afin que les jets de balles restent dans la limite du terrain et ne risquent pas d'atteindre les propriétés voisines.
- L'accès au chalet pour les sanitaires est accessible en cas de nécessité. (Clé détenue par responsable)

Ce terrain d'entrainement principalement aménagé pour la pratique Fit Golf est ouvert à toutes et tous. En période favorable le groupe Fit Golf l'utilisera les lundis AM lorsqu'il n'y aura pas de séances sur le terrain Bluegreen de Saint Quentin en Yvelines, les jeudis AM lorsque les conditions climatiques et le niveau d'entretien du terrain le permettront.

En dehors des activités FIT GOLF aux horaires précisés ci-dessus, il est envisageable de permettre l'accès aux seuls adhérents de l'Association AGSE Golf pour réaliser des entrainements d'approche. La demande devra être transmise au bureau via la messagerie "agsegolf@gmail.com".

Fait aux Essarts le Roi le 18 décembre 2020

Le Président

Yves ALLAND



Le Rédacteur

Philippe LENGLET

